

EXTRAIT DU REGISTRE DES EXTRAITS DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 2 octobre 2025

En l'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à vingt heures
Le Conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au siège de la communauté de communes, Maison Intercommunale des Services, 5 rue de la Gare – 54170 COLOMBEY les BELLES sous la présidence de Monsieur Philippe PARMENTIER

Membres en exercice : 57

Quorum : 29

Date de convocation : 26 septembre 2025

Date de publication : 9 octobre 2025

Votants présents (35) : Monsieur Eric MATHIEU ; Monsieur Ludovic DELOCHE ; Monsieur Charles FRANÇOIS ; Monsieur Denis THOMASSIN; Madame Cécile DENIS ; Monsieur Jérôme RUFFIN ; Madame Marie-Thérèse VAILLANT; Monsieur Benjamin VOINOT; Monsieur Gérard WECKERING ; Madame Jacqueline PESCARA; Monsieur Patrice BONNEAUX ; Madame Nathalie CROSNIER ; Madame Sonia CHAUMONT ; Madame Geneviève LOCH ; Monsieur Patrick AUBRY; Madame Valérie HOFFMANN ; Monsieur Denis VETIER ; Madame Marianne BASELLO ; Monsieur Alain GODARD ; Monsieur Patrick DETHOREY ; Monsieur Denis KIEFFER; Monsieur Régis BARBIER ; Monsieur Jean-Pierre CALLAIS; Madame Corinne FERRARO ; Monsieur Michel ROUSSEL ; Monsieur Philippe PARMENTIER ; Monsieur Daniel VATTANT ; Madame Laurence BROQUERIE ; Monsieur Samuel GRIS ; Monsieur Roland HUEL ; Monsieur Cyril SANDERS; Madame Élisabeth DELCROIX; Monsieur Cyril BICHET ; Monsieur Claude DELOFFRE ; Madame Nathalie AUFRÈRE.

Avaient donné procuration (6) : Monsieur Roland MILLERY (ALLAIN) à Monsieur Samuel GRIS (THUILLEY AUX GROSEILLES) ; Monsieur Denis VALLANCE (ALLAMPS) à Monsieur Denis KIEFFER (GIBEAUMEIX) ; Madame Clothilde MATHIOT (ALLAMPS) à Madame Nathalie CROSNIER (COLOMBEY LES BELLES) ; Monsieur Alain GRIS (BULLIGNY) à Madame Marie Thérèse VAILLANT (BULLIGNY) ; Monsieur Daniel THOMASSIN à Madame Geneviève LOCH ; Madame Françoise VALLANCE (SELAINCOURT) à Monsieur Ludovic DELOCHE (BAGNEUX).

Avaient donné pouvoir (1) : Monsieur Jean Jacques TAVERNIER à Monsieur Michel ROUSSEL (MONT L'ETROIT).

Présents	35	Votants	41	Procuration	6	Pouvoir	1
----------	----	---------	----	-------------	---	---------	---

Secrétaire de séance : Denis THOMASSIN

N°CC_2025_160 : Décision modificative N° 1_Budget annexe « sécurisation eau potable »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2025_034 en date du 27 février 2025 portant approbation du compte administratif du budget annexe sécurisation eau potable pour l'exercice 2024,

Vu la délibération n° 2025_037 en date du 27 février 2025 relative au débat portant sur les orientations budgétaires et au rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2025,

Vu la délibération n° 2025_066 en date du 3 avril 2025 qui adopte le budget annexe « sécurisation eau potable » pour l'année 2025,

Lorsqu'il vote son budget primitif, le conseil communautaire prévoit de manière sincère les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement. Or, des impératifs juridiques, économiques et sociaux, difficiles à prévoir dont leurs conséquences financières, peuvent

contraindre le conseil communautaire à voter des dépenses nouvelles et les recettes correspondantes qui sont dégagées, soit par des ressources nouvelles, soit par des suppressions de crédits antérieurement votés.

Le conseil communautaire peut modifier les prévisions inscrites au budget primitif de l'année par des décisions modificatives jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Considérant qu'il convient de prendre en compte l'affectation du résultat de l'année 2024, conformément à la délibération n°2025_159 en date du 2 octobre 2025,

C'est pourquoi, la décision modificative n° 1 de l'exercice 2025 a vocation à effectuer des ajustements de crédits en section d'exploitation et en section d'investissement. Elle a aussi pour but le réajustement du montant du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Section d'exploitation

DEPENSES - Opérations d'ordre

- Diminuer les crédits au chapitre 023 « virement à la section d'investissement » d'un montant de 103 833,17 €.

RECETTES – opérations d'ordre

- Diminuer les crédits au chapitre 002 – Résultat d'exploitation reporté d'un montant de 103 833,17 € pour prendre en compte l'affectation du résultat 2024 de la section de fonctionnement.

Section d'investissement

RECETTES - Opérations réelles et d'ordre

- Diminuer les crédits au chapitre 021 « virement de la section d'exploitation » (compte 021) d'un montant de 103 833,17 €.
- Ouvrir les crédits au chapitre 10 – Dotations, fonds divers et réserves (compte 1068) pour prendre en compte l'affectation du résultat 2024 de la section de fonctionnement pour un montant de 103 833,17 €.

Cette décision modificative s'établit en équilibre en dépenses et en recettes au titre de la section d'exploitation et de la section d'investissement.

Elle s'inscrit dans la continuité des orientations prises lors de l'élaboration du budget primitif 2025. Elle a pour effet de diminuer les crédits de la section de fonctionnement à hauteur de 103 833,17 €.

Entendu l'exposé ci-avant,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative n° 1 telle que précisée ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Denis THOMASSIN

Le Président,
Philippe PARMENTIER

